



Commune de Souleuvre en bocage
Beaulieu Bures-les-Monts - Campeaux - Carville Étouvy - La Ferrière-Harang La Graverie - Le Bény-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine-Le Tourneur

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

14350 SOULEUVRE EN BOCAGE

Commune déléguée de Saint Ouen des Besaces

02 31 67 86 40

Mail • mairiesaintouendesbesaces@orange.fr

Arrêté municipal N° 2026/R003

ARRETE MUNICIPAL
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT OUEN DES BESACES

Lieu-dit « Le Roulet »
« Hors — agglomération »

Le Maire délégué de Saint Ouen des Besaces, commune déléguée de SOULEUVRE EN BOCAGE,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R.44, R.225 et R.227 du code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967, modifiée

Vu les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988, modifié

Vu l'arrêté de délégation de signature N° 2020-SEB046 de M. DECLOMESNIL Alain, Maire de SOULEUVRE EN BOCAGE, en date du 26 juin 2020 accordé à M. BERT HEAUME Christophe, Maire délégué de la commune déléguée de Saint Ouen des Besaces

Vu la demande de l'entreprise SLTP en date du 19 Janvier 2026 de procéder à des travaux de raccordement sur le réseau haute tension en occupant temporairement le domaine public au lieu-dit « Le Roulet » sur la voie communale à Saint Ouen des Besaces commune déléguée de Souleuvre en Bocage

Vu l'avis réputé favorable de l'Agence Routière Départementale de Villers-Bocage en date du 19/01/2026

Considérant qu'il est nécessaire, pour assurer la sécurité des usagers et permettre l'exécution des travaux, de réguler le stationnement et la circulation.

ARRETE

Article 1^{er} : Du 20 janvier 2026 au 3 février 2026, la circulation des véhicules sera perturbée avec un empiètement sur la chaussée au lieu-dit « Le Roulet » sur la commune déléguée de Saint Ouen des Besaces, Souleuvre en Bocage.

Article 2 : Les dispositions visées aux articles précédents seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place et entretenue par l'entreprise SLTP.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification de publication.



2, place de la mairie - Le Bény-Bocage
14350 Souleuvre en bocage Té 02 31 69 58
58 - Mail : accueil@souleuvreenbocage.fr
site internet : www.souleuvreenbocage.fr

Commune de Souleuvre en bocage
Beaulieu Bures-les-Monts - Campeaux - Carville Etouvy - La Ferrière-Harang La Graverie
- Le Bény-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet Le Reculey -
Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don Saint-Ouen-des-Besaces Saint-Pierre-Tarentaine Le Tourneur

Article 5 : La commune déléguée de Saint Ouen des Besaces est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont l'ampliation sera envoyée à :

- Le chef de Brigade de Gendarmerie de Souleuvre en Bocage et de Vire
- L'Agence Routière Départementale de Villers-Bocage
- La région Normandie
- Les services techniques et affaires scolaires de SOULEUVRE EN BOCAGE
- L'entreprise SLTP

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Saint Ouen des Besaces, le 19 Janvier 2026.

Le Maire délégué,
Christophe BERTHEAUME



2, place de la mairie - Le Bény-Bocage 14350 Souleuvre en bocage
Tél, 02 31 69 58 58 - Mail : accueil@souleuvreenbocage.fr site
internet : www.souleuvreenbocage.fr